

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 38

présenté par

M. Breton, Mme Blin, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Therry, M. Cinieri,  
M. Bazin, M. Cattin, M. Teissier, M. Nury et M. Le Fur

-----

**ARTICLE 2 TER**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport analyse les possibilités permettant l'adoption d'un enfant à naître. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit un rapport d'évaluation du dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse.

Par équilibre, il est nécessaire qu'il présente l'ensemble des possibilités permettant l'adoption d'un enfant à naître.

Tel est le sens de cet amendement.